

Des masters en anglais, la nouvelle tendance

Les cours dispensés en anglais se multiplient dans nos universités. Cette opportunité attire les étudiants étrangers, mais ne fait pas toujours l'unanimité.

Les universités sont nombreuses à proposer des bacheliers et des masters partiellement ou intégralement dans la langue de Shakespeare. Pour développer les compétences linguistiques des étudiants, mais aussi (surtout, diront certains) pour augmenter le rayonnement international de l'université en question.

À l'ULB, en Faculté de polytechnique, cinq des neuf masters donnés aux futurs ingénieurs civils le sont intégralement en anglais. Cela se fait dans le cadre d'un partenariat avec la VUB. Depuis 6 à 7 ans, les enseignants des deux institutions donnent cours à leurs étudiants réunis. « Comme la VUB est juste à côté, nous avons l'opportunité de le faire », raconte

Frédéric Robert, vice-doyen à l'enseignement à l'ULB. L'idée était d'être « attractif vis-à-vis des étudiants étrangers », déclare-t-il. Et puis, « il est intéressant pour nos étudiants de renforcer leurs connaissances en anglais ».

Les étudiants étaient d'ailleurs particulièrement demandeurs. « Ils se sont massivement rués vers l'anglais. Nous avons donc

abandonné les masters équivalents en français, précise Frédéric Robert. *L'avantage, c'est qu'on est dans une vraie situation multilingue. La langue commune entre les étudiants et les professeurs est l'anglais. Nous n'avons pas d'autre choix.* »

Philippe Hambye, professeur de sociolinguistique à l'UCL et membre du Conseil de la langue

française et de la politique linguistique, lui, n'est pas favorable aux masters intégralement donnés en anglais : « En sciences humaines, par exemple, seule une minorité d'enseignants est ca-

pable de dire en anglais ce qu'elle peut formuler en français. Or, tout l'enjeu, lorsqu'on enseigne, est d'être dans la finesse de l'ajustement. Il faut régulièrement reformuler. Déjà en français, c'est un défi, mais alors en anglais... » Il craint que la qualité des cours en pâtisse.

Frédéric Robert reconnaît qu'il peut y avoir des inconvénients. « Mais tout dépend du niveau d'anglais des professeurs. Et puis, si on n'avance peut-être pas aussi

vite, les étudiants apprennent l'anglais », avance-t-il.

Mieux cadrer l'évolution

Mais Philippe Hambye se demande si « le fait d'écouter des professeurs francophones parler anglais est le meilleur moyen d'apprendre la langue ». Il ne tient pas « à bannir l'anglais des universités », mais constate que « la tendance est à une dérégulation ou absence de politique sur la langue d'enseignement dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles ». Il souhaite dès lors « une réflexion des pouvoirs publics pour mieux cadrer cette évolution. Qu'elle ne se fasse pas à l'aveugle ».

Les règles actuelles établissent qu'au niveau bachelier, jusqu'à 25 % des crédits peuvent être donnés dans une langue autre que le français. En master, la proportion peut monter jusqu'à 50 %. Mais l'établissement d'enseignement supérieur qui souhaite dépasser ce quota de 50 % peut demander une dérogation. Il doit contacter l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares) qui rédigera un avis.

C'est ensuite au gouvernement d'accorder la dérogation sur la base des propositions de l'Ares. Pour obtenir une dérogation, il faut que la formation ait un caractère international et qu'elle vise l'excellence dans un domaine très spécifique. « En d'autres termes, les établissements sont assez libres (décrètement) pour organiser des programmes en langue étrangère », déclare Benjamin Stewart, directeur de la communication à l'Ares.

Notons encore que si le master est coorganisé avec un partenaire hors de la Fédération Wallonie-Bruxelles, jusqu'à 100 % des cours peuvent être donnés dans une langue étrangère. De même, les masters spécialisés et les études doctorales peuvent être entièrement en anglais.

Les possibilités du tout à l'anglais sont donc nombreuses. Et Philippe Hambye de s'interroger : « Nos universités sont-elles capables de concurrencer les universités anglaises, allemandes ou hollandaises ? Ne doit-on pas plutôt viser un marché de niche en misant sur le français qui a encore un rayonnement international ? » ■

VIOLAINE JADOUL

« L'école, au lieu de réduire les inégalités, les renforce. On sort de l'école un peu moins égaux qu'en y entrant. C'est aberrant ! »

RUDY DEMOTTE (PS),
MINISTRE-PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

TITRES ET FONCTIONS

Le terrain s'échauffe

Le décret « titres et fonctions » reprecise le ou les diplômes qu'il faut détenir pour occuper telle ou telle fonction dans l'enseignement. Voté en 2014, le décret est entré en vigueur lors de cette rentrée. Il prend de court des tas de jeunes enseignants qui, jusqu'ici, officiaient sous l'ancien régime et qui, maintenant, perdent leur emploi (ou des heures) parce qu'ils détiennent des titres qui ne collent plus à la fonction qu'ils occupaient. Un collectif s'est créé (« Je suis sans titre re-

quis »). Il demande notamment l'annulation de l'effet rétroactif du décret. Ils font valoir que des jeunes, pour occuper un poste pour lequel ils n'étaient pas spécialement formés, « ont étudié, recherché, contacté des professionnels » pour se

mettre à niveau et mériter leur affectation. « Nos sommes en colère de ne plus pouvoir exercer notre métier », disent-ils. Ils ajoutent : « Pour être un bon enseignant, ne faut-il avoir que des connaissances théoriques ? » Pour contacter le collectif, il suffit d'aller sur la page Facebook « Je suis sans titre requis. »

P.BN

à lire



L'enseignement catholique en Belgique
JAN DE MAEYER ET PAUL WYNANTS, EDS.
Editions Averbode/Erasmus
573 pages, 30 €

Entre livre d'histoire et thèse de doctorat

On pourrait parler de *bible* mais le jeu de mots serait trop facile. Parlons plutôt de *brique*. C'est que l'ouvrage *L'enseignement catholique en Belgique* a du poids. Ses 573 pages, grand format, en font une œuvre de bibliothèque plus qu'un livre de chevet. A l'image aussi de l'enseignement libre dont il célèbre le bicentenaire sous nos latitudes.

L'occasion de rappeler, en préambule et quoi qu'en pensent ses détracteurs, que dans notre société largement sécularisée, un élève belge sur deux apprend sur les bancs d'une école catholique. C'est d'ailleurs davantage prégnant en ce qui concerne l'enseignement secondaire. Le sous-titre - « *des identités en évolution* » - dit en peu de mots combien les fabriques de petits chrétiens, voire de curés, du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e se sont peu à peu transformées en des écoles ouvertes, conservant toutefois plus ou moins discrètement dans leur projet éducatif, des références chrétiennes. La « brique » est à mi-chemin entre le livre d'histoire et la thèse de doctorat. Il est placé sous la direction d'un duo d'historiens, les professeurs Paul Wynants (Unamur) et Jan De Maeyer (KUL). Ils ont encadré une équipe bilingue et pluridisciplinaire de 26 chercheurs analysant le cadre législatif, le projet politique, les clivages idéologiques, le métier d'enseignant, la pédagogie... La *brique* enfin se referme sur deux chapitres entièrement consacrés à « l'autre », à ce regard de la laïcité sur l'enseignement catholique.

E.B.